

<b>DEPARTEMENT DU NORD</b>
<b>ARRONDISSEMENT DE LILLE</b>
<b>CANTON DE TEMPLEUVE</b>

Effectif légal du Conseil Municipal : <b>15</b>
----------------------------------------------------

Nombre de Conseillers en exercice : <b>15</b>
-----------------------------------------------------

de Présents : <b>15</b>
-------------------------

de Votants : <b>14</b>
------------------------

<b>OBJET (19)</b> <b>Approbation du compte financier unique 2025</b>
-----------------------------------------------------------------------------

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le : **28 avril 2026**

que la convocation du  
Conseil ordinaire avait été  
faite le :

**13/04/2026**

# COMMUNE DE TRESSIN S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHÉL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absents excusés :

Mr DOSSIN Hugo a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### Approbation du compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Mme la maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de TRESSIN
- ARRETE le Compte financier unique 2025 de la commune comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 155 930,11 €

Recettes : 1 397 425,67 €

Résultat : 241 495,56 €

#### Section d'Investissement :

Dépenses : 257 899,14 €

Recettes : 387 563,31 €

Solde d'exécution : 129 664,17 €

- DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération

Pour copie conforme,  
La Maire,  
Marine THIEFFRY

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de Séance  
Hugo DOSSIN

